

Zeitschrift: Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne
Herausgeber: Université de Lausanne, Faculté des lettres
Band: 3 (1960)
Heft: 1

Artikel: Vie et mort de Socrate
Autor: Bonnard, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-869906>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VIE ET MORT DE SOCRATE

Pourquoi donc ses compatriotes l'ont-ils fait mourir ?

Socrate aimait son peuple d'une tendresse fraternelle. C'est pour lui qu'il a vécu, pour lui qu'il a consenti de mourir.

Si l'on veut comprendre le sens de cette vie et celui de la mort qui l'accomplit, il faut suivre le double chemin de Socrate et du peuple d'Athènes vers ce terme. Il faut vivre longuement avec Socrate dans les rues de cette ville qu'il a refusé d'abandonner au prix de sa vie. Il faut le voir avec les yeux de ce peuple qu'il chérissait, et qui ne pouvait le comprendre.

Dix heures du matin, place du marché, un jour quelconque des trente années de l'apostolat de Socrate (le dernier tiers du siècle qu'on est convenu d'appeler celui de Périclès, ce qui ne ferait point plaisir à Socrate, qui n'aima pas l'Athènes de cet homme). La place est pleine de monde. Le charcutier crie ses boudins ; l'officier de cavalerie tend son casque à la marchande de harengs. Devant la boutique du barbier, autour des tables des changeurs, Athènes cause.

Socrate passe. Chacun le connaît. Il serait difficile de s'y tromper, c'est le plus laid des Athéniens. Sa face large et camuse se couronne d'un front vaste et nu. Les yeux saillants jettent sous de gros sourcils un regard de taureau. Les narines du moins grec de tous les nez se relèvent hardiment. Une barbe rare cache mal les lèvres épaisses d'une bouche qui semble faite pour mordre, suggère un disciple, et plus laide que celle d'un âne, renchérit Socrate. Un corps robuste, sur des jambes courtes. Telle est la laideur socratique, dont Socrate est le premier à rire et se fait fort de démontrer qu'elle est la beauté même. Car, si le beau c'est l'utile, qui ne préférerait à un nez droit, dont les narines ne perçoivent que les odeurs qui montent du sol, ce nez ouvert à tous les vents, offert à l'haleine du ciel ? Démonstration peu convaincante pour les fidèles des dieux de l'Olympe et les fervents du gymnase. Dans un tel excès de laideur, certains inclinent à voir un signe de la défaveur du Ciel. Seul un intime y décèle au contraire la secrète parenté du maître avec d'antiques génies, les satyres narquois, Silène l'enchanteur.

Ce vilain bonhomme se néglige. Tenant le corps en piètre estime, un philosophe se lave peu. S'il hante les palestres, c'est pour y débiter ses niaiseries, non pour y déjouer les atteintes de l'âge, l'insidieuse invasion de la graisse. Et que dire de ce vieux manteau qu'il traîne en toute saison, que le borée souffle en rafales ou que le soleil d'aplomb oblige les gens de bon sens à se disputer l'ombre d'un âne ! Le vulgaire ne sait pas que Socrate porte l'habit des pauvres gens et que ce manteau, qu'en mémoire de lui prendront bientôt les philosophes, deviendra la robe du moine.

Cependant Socrate a croisé sur la place un personnage connu, un de ceux dont la parole gouverne l'assemblée populaire. C'est un bon orateur, peut-être un honnête homme, mais qui, plus souvent qu'il n'est prudent, a sur les lèvres le beau mot de justice. Avec la liberté des relations antiques, Socrate l'aborde : « Mon cher, lui dit-il à peu près ¹, toi qui es le conseiller du peuple en toute entreprise juste ou injuste, veux-tu qu'ensemble nous cherchions ce que peut être la justice ? » Ou il lui dit : « Puisqu'un homme d'Etat a pour métier de veiller au respect des lois, veux-tu que nous définissions la loi ? » On a fait cercle. Le personnage considérable est plein d'assurance. « La loi ? la justice ? Quoi de plus simple ! » Il donne sa définition. Socrate la soupèse. Un terme en est obscur. Définissons-le à son tour. Ou peut-être prenons un exemple, tiré de l'art culinaire ou de l'élevage des chevaux, enfin de choses que chacun connaît. L'entretien se poursuit au ras du sol, plein de surprises et d'évidences, rigoureux sous d'apparents détours, jusqu'au moment où, en face de cet homme dont les questions ne demandent qu'un oui ou un non pour réponse, le bel arrondisseur de phrases, forcé de rompre à chaque pas, menacé de choir dans l'absurde, harcelé de bonne logique, écartelé de dilemmes, se résout à conclure brusquement que la loi c'est l'illégalité. Et que la justice... mais il préfère y renoncer. Ce qui oblige Socrate à constater qu'il discourait à l'assemblée de choses dont il ignorait le premier mot... L'assistance rit, tandis que l'autre s'esquive. Socrate s'est fait un ennemi.

Cependant ayant ri, le peuple s'inquiète. En fin de compte, que veut-il, ce Socrate ? Que signifie ce jeu de massacre ? cette obstination singulière à faire avouer à chacun qu'il ne sait rien ? et cette affectation plus étrange encore à proclamer sa propre ignorance ? à déclarer à toute occasion que, s'il sait une chose, c'est justement qu'il ne sait rien ? Hier, c'était sur la morale qu'il mettait les gens à la question, faisant rire les badauds à propos de définitions fort convenables qu'on

¹ L'auteur use d'exemples en partie imaginaires, mais vraisemblables.

lui donnait du bien suprême ou du devoir civique. Ne croit-il donc ni à la vertu ni au devoir du citoyen, ce maître en ironie ?

Ses propos sur les dieux sont entre tous surprenants. Il déclare que, si nous étions raisonnables (ce sont ses propres paroles), ce que nous aurions de mieux à faire, ce serait de reconnaître qu'au sujet des dieux nous ne savons rien du tout. Il parle beaucoup d'une providence, de dieux qui voient tout, entendent tout, sont présents partout, connaissent jusqu'à nos pensées. Fort bien. Il parle moins souvent des dieux de nos fêtes nationales, des dieux de nos ancêtres, que nous invoquons par leurs vieux noms ! Ce Socrate dit que ce ne sont pas leurs vrais noms ! Les histoires que nos pères nous ont racontées sur les dieux, il en accepte une partie, il en rejette la plupart, sous prétexte qu'il ne faut pas ajouter foi à des récits où l'on voit les dieux faire le mal. Il est pourtant aisé de comprendre que ce qui est mal pour les hommes n'est pas forcément mal pour les dieux. En tout cas, ces histoires sont sacrées, et il est dangereux pour la cité tout entière qu'on y touche. Socrate dit aussi que nous ne devons pas prier comme nous prions, demander ceci et cela, que les dieux savent mieux que nous ce qu'il nous faut. Lui, au dieu Pan, il demande la « beauté intérieure ». Qu'est-ce que ça veut dire ? Et puis, il a aussi son dieu à lui, qu'il appelle son « démon ». Il entend sa voix. Personne n'a le droit d'entendre des voix. Sauf la Pythie et quelques autres ; mais là, il y a des prêtres pour contrôler. Personne n'a le droit de nous parler de dieux que nous ne connaissons pas, de dieux étrangers à la cité. Et il a beau dire, sur les dieux comme sur le reste, qu'il ne sait rien. Ce n'est pas une façon de se tirer d'affaire. Il y a des choses que tout le monde sait, des choses que tout bon citoyen devrait savoir.

Quant à ce que Socrate dit du gouvernement populaire, c'est encore plus choquant pour l'Athénien moyen. L'Athénien est fier de ses institutions démocratiques. A juste titre. Et puis, elles le font vivre. Chacun, ou peu s'en faut, exerce à son tour quelque magistrature, pour la durée d'un an ou celle d'un procès, parfois pour un jour seulement. L'Athénien s'étonne d'entendre Socrate critiquer le mode d'élection des magistrats, qui est le tirage au sort. Comme si ce n'était pas la seule méthode raisonnable et véritablement démocratique de choisir les représentants de la cité ! On lui rapporte que Socrate a déclaré que l'assemblée populaire prenait ses décisions « au hasard » ; ou encore que gouverner est une science difficile et qui doit être réservée au petit nombre. Qu'est-ce qu'il fait de l'égalité des citoyens ? Un jour — et cela, tout le monde l'a vu et entendu — c'était au tour de Socrate de faire partie du bureau de l'assemblée du peuple, constituée en haute cour. Eh bien, il a présidé les débats de façon révol-

tante. Il a essayé de nous empêcher de voter comme nous voulions voter. Nous voulions voter en bloc la condamnation à mort des dix généraux vainqueurs à la bataille navale des Arginuses : ils ne s'étaient pas donné la peine de sauver les soldats qui se noyaient, soi-disant à cause d'une tempête qui avait éclaté. Socrate, lui, prétendait nous faire voter sur chacun des dix séparément. Ses collègues à la présidence ont fini par nous laisser faire comme nous voulions. Socrate dit que ce qu'il y a de pire dans la démocratie, c'est qu'en fin de compte les gouvernants laissent toujours le peuple faire comme il veut. Heureusement ! Il a même dit, un jour, de la démocratie, que c'était une espèce de tyrannie !... C'est extraordinaire combien il affirme de choses et comme il est obstiné dans ses opinions, cet homme qui se vante de ne rien savoir...

Ainsi allaient les réflexions de beaucoup d'Athéniens, tandis que Socrate, œuvrant au service de la vérité et de son peuple, chargeait son destin de menaces.

(Tiré de :
*Socrate selon Platon*¹, éd. Mermoud, Lausanne, 1945.)

¹ Texte repris dans *Civilisation grecque* II, pp. 274-278.